



Édito

Je souhaite, deux mois après la rentrée scolaire, mettre à nouveau l'accent sur l'importance accordée par la Municipalité à l'accueil des élèves, que ce soit au niveau des locaux des écoles ou des activités hors du temps scolaire.

Chaque rentrée est en effet l'occasion d'ajuster les dispositifs municipaux aux effectifs des établissements, effectifs qu'il est toujours délicat de quantifier à l'avance, du fait de la plus grande mobilité des familles que nous constatons aujourd'hui.

Ces effectifs, stables pour l'école maternelle (130 enfants environ) ont augmenté à l'école primaire : 261 élèves en 2009/2010, 283 à ce jour. Cette augmentation significative résultant de l'arrivée régulière de nouvelles familles du fait de l'attractivité de La Brède et des programmes immobiliers en cours.

L'anticipation de ces évolutions est concrétisée d'abord par des travaux importants d'extension régulière des écoles : cette année deux salles en maternelle, l'année prochaine certainement une classe en primaire.

Mais il faut aussi adapter le service de cantine qui dépasse pour la première fois les 400 repas par jour, les services périscolaires qui accueillent de plus en plus d'enfants (jusqu'à 80 certains soirs) et les accueils de loisirs (mercredi et vacances) dont la demande explose... Ces services, je tiens à le rappeler, ne sont pas obligatoires pour la Commune et reflètent seulement une volonté politique du Conseil Municipal de proposer une large gamme de services aux parents, dont une grande majorité travaille et souhaite bénéficier de ces facilités.

Il convient donc de trouver un délicat équilibre entre la satisfaction des besoins du plus grand nombre et des contraintes budgétaires importantes : car, même si les familles contribuent par le paiement d'un tarif (lié aux revenus) et que la Caisse d'Allocations Familiales subventionne ces activités, celles-ci représentent un coût important pour la collectivité qui doit recruter du personnel et assumer les divers coûts de fonctionnement de ces structures.

C'est cet exercice difficile que nous tentons, jour après jour, de mettre en œuvre au mieux de vos intérêts et de ceux de vos enfants.

Bâtonnier Michel Dufranc
Maire de La Brède

JEUNESSE

Offrir un service de qualité...

Depuis le 20 décembre 2006, la Commune de La Brède a renouvelé son « Contrat Enfance / Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), affirmant son souhait de pérenniser les accueils périscolaires et de loisirs destinés aux enfants et aux jeunes. Cette convention fixe les objectifs mutuels à atteindre et les modalités de cofinancement.

Afin de respecter ce contrat, la Municipalité de La Brède a recruté du personnel et a constitué progressivement une équipe composée aujourd'hui de huit agents qualifiés qui ont à cœur de mettre en œuvre un véritable projet éducatif, basé sur le développement personnel des enfants (activités sportives, culturelles, manuelles, sorties collectives...).

Elle s'est aussi engagée à maîtriser la fréquentation des structures d'accueil périscolaires et de loisirs des mercredis et des vacances scolaires. En 2006, la commune avait ouvert 24 places en accueil de loisirs primaire et 16 en accueil maternel.

En 2010, 48 places sont disponibles en primaire et 30 en accueil maternel, reflétant ainsi l'adaptation constante des moyens à la demande.

... malgré les contraintes

Toutes ces structures doivent respecter les dispositions légales et réglementaires en matière d'agrément, de conditions d'ouverture et de création de service mais également d'hygiène et de sécurité. Une commission de sécurité passe tous les quatre ans sur les structures afin de donner un avis qui doit être favorable pour accueillir du public. Enfin, chaque année, la Mairie doit fournir un bilan d'activités retraçant tous les points cités précédemment, y compris financier.

Toutefois, **la constante augmentation des demandes a nécessité la mise en place de critères d'attribution quand le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places déclarées** : priorité est alors donnée aux familles brédoises, aux enfants dont les parents travaillent, à la situation familiale et aux conditions de ressources. Si l'application de ces critères est parfois mal ressentie, elle n'en est pas moins nécessaire pour respecter les agréments donnés à la Commune.

JEUNESSE (SUITE)

Quelques chiffres :

Ce service est financé par les parents, la CAF et la MSA, et la Commune pour environ un tiers chacun. La participation financière des familles est basée sur le taux d'effort c'est-à-dire qu'elle est proportionnelle aux revenus du foyer. Le prix peut donc varier d'une famille à l'autre.

Exemple du coût de revient d'une journée d'accueil de loisirs pour un enfant : 26,24 € par enfant en 2009.

Soit pour une famille qui paie 8 € par jour pour 1 enfant :

- 10 € subventionnés par la CAF
- 8,24 € restent à la charge de la Commune

Coût d'une heure d'accueil périscolaire : 2,91 € par enfant en 2009.

Soit pour une famille qui paie 1 € de l'heure pour 1 enfant :

- 1,05 subventionné par la CAF
- 0,86 € à la charge de la Commune



Initiation au COMPOSTAGE

Dans le cadre de ses activités de jardinage, l'Accueil de Loisirs des Mirolots utilise depuis 2 ans déjà un composteur offert par la Communauté de Communes de Montesquieu. Il permet de dégrader, dans des conditions contrôlées, les déchets organiques en présence de l'oxygène de l'air.

Après chaque repas et chaque goûter, les enfants rassemblent tous les éléments susceptibles d'être triés afin de réduire considérablement les ordures ménagères et dans l'objectif de développer chez l'enfant une attitude citoyenne et respectueuse de l'environnement.

Les enfants volontaires collectent les déchets dans un bac et remplissent eux mêmes le composteur. Les animateurs suivent l'évolution du compost. Malgré la complexité pour obtenir un terreau ou du salpêtre de qualité, ils espèrent que leur compostage pourra être utilisé pour le jardinage et pour le potager des enfants.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une politique responsable et solidaire

Mercredi 13 octobre, le Conseil Municipal a adopté la Charte du Développement Durable préparée et présentée par la commission Urbanisme/Environnement. Ce document résulte d'un travail d'observation et de réflexion qui permettra au Conseil Municipal d'inscrire cette dimension nouvelle dans son programme d'actions tant en fonctionnement qu'en investissement.

Une charte pour quoi faire ?

C'est un outil d'incitation qui n'a aucun caractère contraignant pour le conseil. Elle se veut un guide qui permet d'inscrire cette dimension dans toutes les réflexions et tous les travaux des commissions et les projets municipaux. De même il s'agira de développer des actions concrètes, même de petite envergure, plutôt que des grands principes sans suites et sans visibilité.

Des actions concrètes

41 actions ont déjà été identifiées, elles ont toutes comme objectifs principaux :

- Favoriser les modes de consommation responsable pour la commune
- Agir sur les transports et l'énergie
- Maîtriser les consommations de ressources en eau et limiter les déchets
- Valoriser et protéger les espaces naturels, viticoles et la biodiversité
- Construire la ville durable de proximité en intégrant le Développement Durable dans tous les projets d'aménagement
- Renforcer la cohésion sociale au niveau local
- Consolider les services essentiels au développement humain
- Renforcer l'implication citoyenne et la mobilisation des habitants et des acteurs locaux.



COMMERCANTS et DROITS DES ENFANTS

Grâce au concours de l'Association des Commerçants brédois et l'antenne UNICEF de La Brède, un quizz sur la C.I.D.E. (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) sera distribué durant le mois de novembre chez tous les commerçants associés. La remise des prix aux gagnants se déroulera lors de la Foire de la Sainte Luce le 12 Décembre.

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DE FILLEAU

D'une génération à l'autre : La Rose de Mons éclot...

C'était un projet phare de notre aménagement urbain, c'est désormais une réalité ! La résidence-service pour séniors « La Rose de Mons » accueillera ses premiers pensionnaires dès le mois de janvier prochain au 12 avenue de Viana. Dotée d'environ 80 studios et T1 meublés et équipés de tout le confort nécessaire, la résidence – services disposera également d'espaces dédiés à la détente et aux loisirs au service des résidents : coiffeur, professions médicales, blanchisserie, salle de jeux, salons TV, et bien sûr, salle de restauration commune. La résidence, idéalement située dans un environnement préservé et sécurisé, permettra ainsi de répondre à la demande croissante de logements pour nos aînés qui souhaitent conserver leur autonomie tout en disposant des services les plus élémentaires. Chaque résident aura ainsi la liberté de choisir des services « à la carte » selon ses besoins et son budget. La gestion au quotidien de la résidence sera assurée, à terme, par une équipe d'une trentaine de personnes : aides-soignants, auxiliaires de vie, cuisiniers ou agents d'entretien, permettant ainsi de favoriser l'emploi local. C'est une véritable opportunité pour notre commune que d'offrir un autre mode de vie pour nos séniors et de privilégier ainsi la mixité sociale et générationnelle sur un site unique. Afin de compléter l'offre de logements sur notre commune, la résidence disposera également d'un bâtiment indépendant doté d'une quarantaine de T2 « loués meublés », ouverts à tous sans distinction d'âge et dont les loyers seront conformes au prix du marché et éligibles aux aides au logement. Ce bâtiment sera prêt à accueillir ses premiers locataires dès le mois de mars prochain.



Pour tout renseignement concernant les tarifs et services disponibles, ou pour réserver votre futur logement, nous vous invitons à prendre contact avec le gestionnaire de résidence au 05 56 02 32 33 ou au 06 85 57 90 42.

Vous pouvez également déposer votre demande en Mairie qui transmettra dans les meilleurs délais.

TRAVAUX RÉALISÉS

Avenue du Château, Allée Saint Jean et Allée des Princes

A la demande de la Municipalité, de nouveaux lampadaires à basse consommation et haut rendement ont été mis en place par le SDEEG. Cette action entre dans le cadre de la charte du développement durable. A terme, la Municipalité souhaite étendre cet équipement à tout l'éclairage public communal.

Quartiers d'Armingas et de Planterue

Face aux besoins grandissant en électricité, la Commune investit et renforce les réseaux électriques, notamment au quartier d'Armingas et prochainement au lieu dit Planterue où un nouveau poste sera créé.

... à venir :

Chemin Prévost

Afin d'éviter l'érosion des berges du Saucats, des travaux de renforcement vont être engagés à partir du mois de novembre. En effet, un méandre du ruisseau s'approche dangereusement de la piste multifonctions et de la route. Les travaux de renforcement seront réalisés sans aucune atteinte à l'environnement fragile du ruisseau car le renfort sera construit avec des matériaux naturels (bois) et la rive sera entièrement végétalisée, les racines des arbustes ayant pour fonction de retenir la terre.

Berges du Saint Jean d'Etampes

Des aménagements paysagers des berges du Saint Jean d'Etampes sont programmés à partir du mois de novembre : des plantations d'arbres et de végétaux viendront embellir les bords du ruisseau et le futur sentier de promenade sera réalisé conformément au cahier des charges de la ZAC.



Attention, limitation de vitesse !

Afin de réduire la vitesse des véhicules **avenues du Reys et de la Sauque**, de nouvelles limites d'agglomération seront mises en place début novembre au carrefour de Picaut.

Soyez vigilant, la vitesse maximum autorisée passera à 50 km/h.

Des aménagements routiers sont à l'étude pour compléter ce dispositif (ralentisseurs ...).

BRÈVES

Journée de l'amitié

Cette année, la Journée de l'Amitié, en l'honneur de nos aînés, aura lieu le mercredi 1^{er} décembre à la Salle des Fêtes. **Le Centre Communal d'Action Sociale recherche des bénévoles pour le bon déroulement** de cette journée (aide au service, préparation de la salle, ...).

Vous pouvez contacter Aurélie QUERO pour toutes informations complémentaires au 05 57 97 76 92.

Demande de concours

« ENQUÊTE DE VOISINAGE »

Si vous avez été témoin d'un acte de vandalisme, d'une agression physique, d'un vol à l'arraché..., vous pouvez apporter votre témoignage (qui peut rester anonyme) en remplissant une fiche à l'accueil de la Mairie ou en contactant la gendarmerie de Castres au 05 56 67 70 90.

Inscriptions sur les listes électorales

Les électeurs ont jusqu'au 31 décembre 2010 pour que leur demande d'inscription ou de modification soit prise en compte. Les personnes ayant déménagé au cours de l'année sont particulièrement concernées par cette démarche. Les jeunes fêtant leurs 18 ans en cours d'année sont quant à eux inscrits d'office. Il leur est toutefois conseillé de vérifier que leur inscription a bien été effectuée en mairie.

Pour s'inscrire,

- remplir le document Cerfa disponible en mairie ou sur www.labrede-montesquieu.com

- présenter ou envoyer en Mairie ce document dûment rempli, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une copie de votre pièce d'identité.

Pour tous renseignements, contacter Séverine DEMBRONT, service Elections, Mairie de La Brède 05 57 97 76 99

Bulletin d'informations de la Commune de La Brède

Directeur de publication : Michel Dufranc • Rédaction : Service communication

Photos : Mairie • Impression : Imprimerie Jammayrac • Tirage à 1600 exemplaires

Dépôt légal à parution

Mairie de La Brède - 1 place Saint Jean d'Etampes - BP 30047 - 33652 La Brède cedex

Tél : 05 57 97 18 58 - Fax : 05 57 97 18 50

courriel : contact@labrede-montesquieu.com • Site web : www.labrede-montesquieu.com

« A VOS AGENDAS »

Du 11 au 14 novembre

6^{ème} édition de "l'Opération Lumière" : la fête du spectacle vivant "Regards de 2 mains" présente en collaboration avec "Sans Scène Fixe" et la compagnie "La Joyeuse", avec le soutien de la Municipalité de La Brède, "l'opération Lumière", la fête du spectacle vivant pour toute la famille. Au programme : spectacles jeune public, théâtre, contes...

Tout le programme sur internet :

www.r2m1.org (rubrique Festival)

Renseignements-réservations par téléphone uniquement : 06 73 37 86 06



Du 26 au 28 novembre

Salon des Arts et de la Décoration



Temps fort de cette fin d'année, l'édition 2010 du Salon des Arts accueillera pendant trois jours 72 artistes peintres et créateurs d'Art : peinture, poterie, raku, luminaires, patchwork, bijoux, arts de la table, ameublement, maroquinerie, textile, broderie...

Salle des Sports du Centre Ville ouvert au public vendredi 26 de 14h30 à 19h, samedi 27 de 10h à 20h et dimanche 27 de 10h à 19h.

A cette occasion, Monique Brut dédicacera son nouvel ouvrage « Montesquieu en ses vignobles »



Tribune libre

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au règlement intérieur voté par le Conseil Municipal, un espace de libre expression est réservé aux différents groupes politiques, dans les communes de plus de 3500 habitants.

La Brède Ensemble

Par son action, la majorité municipale s'efforce de favoriser la mixité entre les générations tout en répondant aux besoins spécifiques de chacune d'elles.

Quel meilleur exemple de « vivre ensemble » pour la cohésion d'une population, que de permettre à chacun de trouver sa place et disposer de tous les services et équipements notamment en matière de logements nécessaires à chaque moment de sa vie ?

La ZAC de Filleau est l'incarnation la plus aboutie de cette politique volontariste et responsable. Ainsi cohabiteront dans le même espace de vie, de l'habitat collectif et individuel, un hôtel, un restaurant et une résidence services. Tout cela dans un écrin de verdure, à deux pas du centre bourg.

Dans cet espace de vie, petits et grands, jeunes et aînés, propriétaires et locataires, familles nombreuses et personnes isolées se croiseront au détour des chemins piétonniers et espaces verts qui irriguent le site de Filleau.

C'est aussi cela la responsabilité d'une collectivité, celle de (re)coudre le tissu social tout en dessinant son visage urbain de demain !

Force est de constater que l'équipe majoritaire s'y emploie du mieux qu'elle peut...

La Brède aux Citoyens

Novembre offre un grand choix d'activités dans toutes les communes du canton, mais la journée du 11, en fait un mois particulier.

Du 6 au 14, St Morillon vous accueille pour une semaine « Le Chemin de la Mémoire », dédiée à la première guerre mondiale.

De nombreux lieux sont ouverts (10h-12h/14h-18h) pour les expositions, le 11 novembre à 18 h : animation « la vie des Poilus dans les tranchées », événement atypique par le Théâtre Masqué autour d'une tranchée reconstituée (Programme détaillé sur <http://marcaferly.free.fr>)

Pour que le devoir de mémoire continue son chemin, faites y un saut.